



ID: 073-200086569-20250912-25_037-DE

N°25-037

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Vald'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation :

Date d'affichage:

02/09/2025 02/09/2025

En exercice: 22

19

Présents: Votants:

19 + 0 pouvoir

Présents: Mrs. Mmes: GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger -MICHELLAND Bruno - RICO PEREZ José - Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane -COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle- JABOUILLE Martine -PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés:

Mrs. Mmes: DELWAL Jean Luc - GENON Marie - BIBOLLET Nicolas

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Versement d'une subvention au comité des fêtes d'Aiguebelle pour l'organisation de la Color Run

Comme chaque année la commune de Val d'Arc participe à l'évènement national d'Octobre Rose, le mois de sensibilisation du cancer du sein.

Ainsi, pour marquer cet évènement, une course à pied sur le thème d'une « Color Run » est organisée le dimanche 12 octobre 2025 sur la commune de Val d'Arc.

Afin de s'associer pleinement à cet évènement, Monsieur le Maire :

- * PROPOSE au Conseil Municipal, d'accorder
 - o une subvention de 3000 euros (trois mille euros) pour le comité des fêtes d'Aiguebelle pour l'organisation de la Color Run,

Le Conseil Municipal après avoir écouté la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025 Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID: 073-200086569-20250912-25_037-DE

- APPROUVE l'attribution d'une subvention au comité des fêtes d'Aiguebelle
- DIT que le montant de la subvention s'élève à :
 - o une subvention de 3000 euros (trois mille euros) pour le comité des fêtes d'Aiguebelle,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance Véronique GAZET Monsieur le Maire Hervé GENON